



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Affaire Bernier

LE BLOC QUÉBÉCOIS RÉCLAME LA TENUE D'UNE ÉTUDE EN COMITÉ POUR FAIRE LA LUMIÈRE SUR LES ENJEUX DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Ottawa, le mardi 27 mai 2008 – Le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Sécurité publique et Protection civile et député de Marc-Aurèle Fortin, **Serge Ménard**, a déposé une motion au Comité de la sécurité publique pour que celui-ci étudie les questions liées à la sécurité publique que soulève la relation qu'a entretenue l'ex-ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, avec une femme ayant eu des liens avec le crime organisé.

« La tenue de cette étude est nécessaire pour faire toute la lumière dans cette affaire, puisque le gouvernement Harper, pour sa part, ne semble pas vouloir donner l'heure juste aux citoyens. Les révélations qu'a livrées l'ex-conjointe de Maxime Bernier confirment ce que nous dénonçons depuis le début et contredisent la position du gouvernement. Dans ce contexte, la nécessité d'une étude s'impose d'elle-même », a commenté **Serge Ménard**.

« Le témoignage de Julie Couillard est venu confirmer, contrairement à ce que prétendait le premier ministre, que les risques posés par cette relation pour la sécurité publique sont bien réels. Cette affaire est grave, et à la lumière des dernières informations, on ne peut manquer de souligner l'irresponsabilité dont a fait preuve Stephen Harper. Car de deux choses l'une : ou il a sciemment négligé les renseignements qu'il connaissait au sujet du passé trouble de Mme Couillard, ou il n'a pas pris les précautions d'usage. Or, dans les deux cas, son comportement témoigne d'un manque sérieux de jugement, inacceptable de la part d'un premier ministre. Il est donc du devoir du Comité de la sécurité publique d'aller au fond de cette question, que personne ne peut prétendre relever uniquement du privé – bien au contraire, c'est une affaire éminemment publique, qui appelle la tenue d'une étude en comité », a conclu le député de Marc-Aurèle Fortin.

Le texte de la motion qu'a déposée **Serge Ménard** se lit comme suit :

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale étudie et fasse rapport à la Chambre des communes concernant les questions de sécurité soulevées par les relations de l'ex-ministre des Affaires étrangères avec une personne ayant eu des liens avec le crime organisé en invitant, notamment, le premier ministre Stephen Harper, Maxime Bernier, Julie Couillard, les responsables des nominations au Bureau du conseil privé, les responsables de la sécurité des dignitaires et des filtrages de sécurité de la GRC ainsi que le ministre de la Sécurité publique et Michel Juneau-Katsuya.

– 30 –

Renseignements :

Karyne Duplessis Piché, attachée de presse
Cabinet du chef du Bloc Québécois
Tél. : 613 947-2495
Cell. : 613 296-1041
www.blocquebecois.org